



JEUNESSE SANS PAPIERS JEUNESSE VOLÉE

collectif jeunes majeurs



NUMÉRO 11

MAI 2015



ÉDITO

DÉFENDRE ET PROTÉGER LES JEUNES SANS PAPIERS

Nombre des mesures actuelles vont dans le sens des nouveaux projets lois annoncés : la traque des sans papiers s'accélère...

MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS (MIE)

La législation sur les MIE relève de la protection de l'enfance (compétence des départements ou de la métropole). Selon un rapport officiel, 57% des mineurs isolés sont exclus de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Nombre de places d'hébergement sont supprimées (300 suppressions dans l'Isère, ce qui touche aussi les mineurs isolés d'origine française).

Le gouvernement envisage de modifier la loi en s'appuyant sur les recommandations de ce rapport dans lequel on lit : "l'isolement n'est pas forcément synonyme de danger" ; "un document authentique ne vaut pas présomption d'identité". Ainsi, l'obligation de protection de l'enfance faite à l'État serait largement mise en cause.

(... SUITE DE L'ÉDITO)

PROJET DE LOI SUR L'ASILE

Déjà voté à l'Assemblée, ce projet de loi multiplie les cas d'examens accélérés des demandes : les dossiers seront examinés de façon moins favorable et les expulsions accélérées...

Le dispositif d'hébergement proche d'une assignation à résidence permettra un contrôle et une surveillance renforcée des demandeurs d'asiles et le délai d'appel sera réduit... Autant de mesures permettant d'améliorer la "productivité" des procédures d'expulsion.

PROJET DE LOI SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS

Il veut rendre plus efficaces les procédures d'éloignement. Un dispositif de contrôle jamais encore imaginé autorisera la préfecture à consulter les données de nombre d'organismes (établissements scolaires, sécurité sociale, Poste, banques, EDF, Internet, services sociaux...).

Les étrangers devront donner des gages d'insertion. Une carte de séjour pluriannuelle de durée variable selon les catégories de titulaires pourra être attribuée à une minorité. Mais la Préfecture pourra contrôler et retirer à tout moment cette carte. La carte "salarié" ne sera délivrée qu'aux titulaires d'un CDI jugés "utiles" à l'économie française : précarité accrue pour tous les salariés.

Quant aux jeunes majeurs, les propos du ministre de l'Intérieur vont aussi dans le sens de "l'immigration choisie" : "impossible d'écrire dans la loi que les jeunes scolarisés seront régularisés à 18 ans". Et pour les étudiants, la validité de la carte sera "égale au cycle d'études dans lequel est inscrit l'étudiant". Tout cela est lourd de menaces pour les lycéens.

Ces projets de lois s'inscrivent dans la continuité des lois Sarkozy. Pour les combattre, il faut en exiger le retrait pur et simple.

Régularisation de tous les sans papiers, à commencer par l'ensemble des jeunes majeurs scolarisés, en cours ou en attente de formation !

Prise en charge immédiate par l'ASE de tous les MIE, arrêt immédiat des tests osseux et des procédures judiciaires intentées contre les jeunes !

SOMMAIRE

1 ÉDITO

3 RENCONTRE AVEC LA CGT

5 TÉMOIGNAGES

Trois jeunes racontent ce qui les ont poussés à fuir leur pays et les espoirs - parfois déçus - qu'ils nourrissent en France.

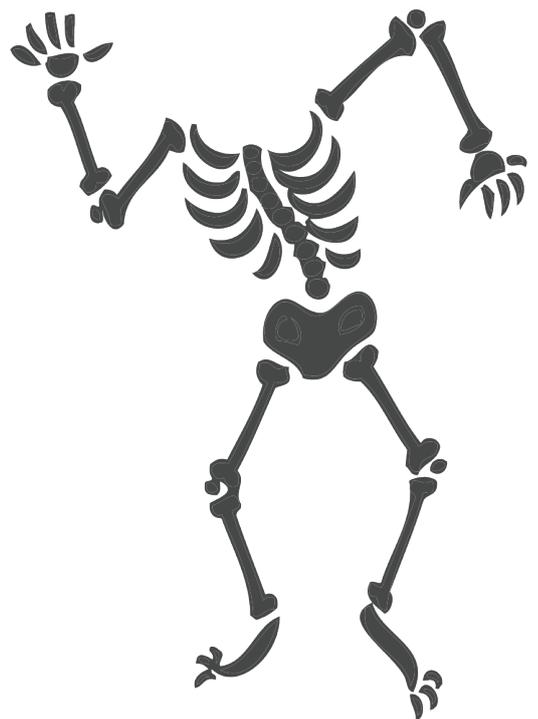
8 ÉTAT CIVIL

A la base de nombreuses condamnations des mineurs isolés étrangers : l'acte de naissance.

9 NON À L'EXPULSION DE GEVORG

La lettre au préfet écrite par les élèves d'Aragon-Picasso

10 UN TOIT POUR TOUS



Le Collectif Jeunes Majeurs RESF de Lyon regroupe des jeunes, avec ou sans papiers, lycéen-ne-s, étudiant-e-s ou jeunes travailleurs, et des moins jeunes, enseignant-es, éducateurs-trices, parents d'élèves, syndicalistes, qui les soutiennent.

Le collectif crée une solidarité pour protéger les jeunes-majeurs ou mineurs qui veulent étudier, travailler et vivre ici. Empêcher les arrestations, les enfermements, les humiliations, les expulsions.

Se regrouper, s'informer, s'organise, c'est lutter contre l'isolement et la peur. Nous refusons la politique xénophobe et les lois racistes.

Nous demandons la régularisation de toutes et tous, la liberté de circulation, la liberté de choisir nos vies !



Jeudi 5 février les élèves du lycée Frédérique Fays se sont réunis devant le tribunal administratif pour apporter leur soutien leur camarade de classe, Mohamed, qui risquait d'être expulsé du territoire.

RENCONTRE AVEC LA CGT

Nous avons été invités au congrès de la CGT-Education, à la Bourse du travail de Lyon, pour parler de la situation des jeunes lycéens sans papiers. Bonne occasion pour nous de faire connaître nos difficultés et nos actions à de nouvelles personnes, surtout que c'était des professeurs et de syndicalistes, c'est-à-dire des personnes bien placées pour faire changer notre vie dans les lycées et vis-à-vis du Conseil général/Métropole.

Vendredi 10 avril, nous étions donc 2 jeunes du collectif à intervenir devant une quarantaine de militants CGT. Accueil parfait. Ecoute attentive. On a noté beaucoup d'intérêt pour tout ce qu'on disait. L'un d'entre nous a décrit sa situation après son refus de séjour et son OQTF qui ont entraîné

l'arrêt de son contrat d'apprentissage, alors qu'il travaillait déjà depuis plusieurs semaines. Pareil refus de séjour a surpris plusieurs personnes qui avaient du mal à le croire. Pour nous, c'était super important de dire comment le droit au travail nous est refusé. On a aussi parlé en général, au nom de tous les lycéens sans-papiers, de leurs difficultés dans la vie quotidienne pour être hébergés, se laver, manger, étudier, ce qui a paru étonner certains participants au congrès. Tous les 2, on est revenus sur les raisons de nos départs du pays, et on a pu décrire les conditions difficiles de nos voyages, dans le désert ou les zodiacs en plastique. On n'a pas oublié de dénoncer les tests osseux et les contestations de nos pièces d'état civil, avec toutes les conséquences que ça a sur nos vies,

avec nos formations reportées ou ratées, des condamnations et parfois la prison. En arrivant en France, c'est un casse-tête et des difficultés encore plus pénibles que l'enfer du voyage, c'est ce qu'on a dit !

Ce n'était pas la même chose pour ceux qui étaient là de nous voir et de nous entendre raconter en personne nos histoires que de lire tout ça dans les journaux. Plusieurs participants sont venus nous le dire.

Pour nous, cette rencontre nous a fait grand plaisir. On a bien senti qu'on pouvait avoir plus de soutien en continuant dans cette voie de rencontrer plus de personnes, de syndicats, et d'associations.

Yakouba et Diogène.



La CGT Educ'action 69 et Réseau Éducation Sans Frontières soutiennent

Diogène MUTOMBO

Jeune sans papiers menacé d'expulsion...



AGISSONS CONTRE UNE POLITIQUE MIGRATOIRE INJUSTE ET INHUMAINE ET POUR LA RÉGULARISATION DES JEUNES SCOLARISÉS

Diogène Mutombo est arrivé en France en tant que mineur isolé, après avoir été pris en charge par la maison du Rhône, il a fait une formation qui lui a permis d'obtenir un titre professionnel niveau IV à l'Afpa et d'intégrer un BTS SIO au mois d'octobre 2014 à la SEPR en alternance.

Aujourd'hui sa scolarité est brisée : la Préfecture de Lyon a refusé de lui délivrer un titre de séjour et lui a remis une Obligation de Quitter le Territoire Français.

Conséquence : son contrat de travail a été annulé et sa formation professionnelle en alternance interrompue ! De plus, il se retrouve sans ressources.

AIDONS DIOGÈNE À OBTENIR SA RÉGULARISATION
 Nous demandons un titre de séjour et sa réintégration à la SEPR afin qu'il poursuive sa scolarité en BTS

TÉMOIGNAGES

Après tant d'années de maltraitance, de violences, une nouvelle vie en France?

J'ai été victime d'une excision à l'âge de 7 ans.

Un matin, ma belle mère m'a réveillée à 5 heures. Elle m'a emmenée chez une dame qui a pratiqué l'excision sans anesthésie avec un simple couteau.

J'ai crié ; j'ai beaucoup saigné. Je perdais souvent connaissance car j'avais perdu beaucoup de sang. Mes parents avaient peur. Ils m'ont soignée en mettant sur mes parties génitales une pommade faite d'écorces d'arbre pilées mélangées avec du beurre de karité.

J'ai eu des infections. Et aujourd'hui je continue à être suivie par un gynécologue.

À l'âge de 15 ans, je suis tombée malade ce qui a provoqué la chute de mes cheveux.

Je faisais de terribles cauchemars dans lesquels mon père, mon frère étaient impliqués. À mon réveil je m'en prenais à mon père.

J'ai été prise en charge par un chrétien qui organisait pour moi des prières à l'église afin de me guérir. On m'a donné un bracelet avec la croix de Jésus et je devais le porter tous les jours. Et, dans cette église, on faisait des prières sur ce bracelet.

Mon père s'est aperçu que j'allais prier à l'église. Il m'a alors rejetée. Et j'ai été rejetée par toute ma famille, par les voisins. Personne ne voulait plus partager les repas avec moi.

Mon père me disait qu'entre les chrétiens et les musulmans il y a une séparation aussi nette qu'entre la vie

et la mort.

Un jour, mon père est venu me chercher à l'église. Il m'a frappée, provoquant nombre de blessures. J'ai encore des cicatrices. Et j'ai aussi des photos prises par le chrétien de l'église.

" Elle m'a emmenée chez une dame qui a pratiqué l'excision sans anesthésie avec un simple couteau."

Mon père a voulu me donner en mariage à son ami (un homme de 54 ans). Mon père m'a dit que ce futur mari allait m'apprendre le Coran et faire de moi une bonne musulmane. En fait, cet homme

finançait les soins que je recevais car ma famille n'avait pas les moyens de payer l'hôpital.

J'ai refusé. Et je suis partie loger chez le chrétien qui m'avait emmenée à l'église.

Ma belle-mère a demandé à mon père d'aller me chercher chez le chrétien qui m'hébergeait. Mon père a voulu me faire convoquer par la police. Mais celui qui m'hébergeait était ingénieur et mon père a finalement renoncé à ce plan. Il est venu lui-même me chercher. Il m'a frappée, trainée à terre, et ramenée à la maison.

Il a eu le soutien de toute ma famille, y compris des voisins. Personne n'est venu à mon secours.

Mon père a alors fixé une nouvelle date pour le mariage. On a préparé la fête.

Mais le jour du mariage, je me suis à

nouveau sauvée.

L'homme qui m'avait hébergée à l'église m'a alors emmenée en France en me disant qu'on allait se marier.

Je suis arrivée à Lyon à 17 ans. Nous avons habité à Vaulx-en-Velin. Mais cet homme a ensuite totalement changé d'attitude envers moi. Il m'a contraint à des pratiques sexuelles bizarres, dégradantes pour moi.

Je devais rester à la maison, faire à manger, le ménage.

Je me suis alors sauvée.

Dans la rue, j'ai rencontré un homme qui m'a indiqué où trouver Forum réfugié. Et j'ai été prise en charge par l'aide à l'enfance.

En France, ces cicatrices ont été constatées par un médecin.

J'ai rencontré RESF en décembre dernier et depuis je fais partie du Collectif jeunes majeurs. Et puis, récemment Hélène (RESF) à qui j'ai eu envie de raconter mon histoire, m'a permis de prendre contact avec le GAMS, une association qui milite contre les mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés. La rencontre avec Albertine au GAMS m'a rendu courage pour m'engager dans un parcours de reconstruction psychologique et physique. Et je souhaite aussi militer avec Albertine.

Aissata

TÉMOIGNAGES

« Aidez-moi et dites moi ce que je dois faire »

Je m'appelle Alex... Depuis l'âge de 6 ans je vis au Cameroun là où je suis né : j'ai perdu ma mère à ma naissance, puis mon père. Tout petit j'ai été élevé par le meilleur ami de mon père. J'ai vécu une enfance très difficile : je n'ai pas connu l'amour maternel et ni celui de mon père. J'ai grandi dans la misère : il y avait des jours où je ne mangeais pas. À l'âge de 16 ans j'ai commencé à essayer de me battre pour pouvoir nourrir mon petit frère et ma petite sœur, car nous étions tous orphelins.

C'est moi qui avais la charge de mes deux frères et sœur. Le pire c'est qu'il n'y avait personne pour payer notre scolarité. C'était dur, on voyait les enfants voisins aller à l'école le matin, ce qui me faisait pleurer.

Chaque jour, chaque mois qui passait je me disais que je n'avais pas choisi cette vie. Mais que si j'avais pu choisir entre ma famille au Cameroun et une famille riche, j'aurais choisi une famille riche pour que je puisse donner à mes petits frères et sœur tout ce qui est nécessaire.

Je quittais le Cameroun en février 2012, laissant derrière moi mon petit frère et ma petite sœur, car ma vie était en danger. Aujourd'hui je regrette d'être parti. Mais un soir, alors que je rentrais d'une fête avec un ami, on croisa Jean dans la rue en train de cambrioler une boutique. Nous avons appelé la police qui arriva en 5 mn. Jean est allé en prison et où il est mort. Ses amis ont juré de se venger sur moi et mon ami puisque c'est à cause de nous que Jean avait été envoyé en prison. Pour assurer ma sécurité et ne plus mettre en danger celle de ma famille restée au pays, je partis car la police ne pouvait pas nous surveiller 24 heures sur 24. Mais je suis parti sans savoir où aller. En chemin à la frontière du Cameroun Nigéria.

Près de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria j'ai rencontré certaines personnes qui savaient où aller. Je me suis joints à elles : pour traverser le pays il fallait de l'argent pour acheter de la nourriture et aussi un endroit pour dormir. Nous dormions souvent dehors : c'était l'enfer, mais je ne savais pas quoi faire.

Une fois arrivé au Maroc j'ai été agressé et frappé par des Marocains qui n'aimaient pas la couleur noire. Depuis lors, je souffre de crises d'angoisses et je fais souvent des cauchemars. Je vis dans la peur. Il m'est même arrivé de discuter avec mes parents décédés.

Puis, arrivé à Tanger, j'ai réussi à traverser la frontière du Maroc et la mer. J'ai quitté aussitôt l'Espagne pour deux raisons : j'étais parti pour me protéger des amis de Jean et je voulais aller en France parce que c'est le pays des droits de l'Homme.

Une fois en France, j'ai été trompé par un ami que j'ai rencontré à Paris. J'ai été condamné à un mois de prison avec une interdiction du territoire français (ITF). J'ai donc voulu me suicider ; mais j'ai été sauvé à l'hôpital du Vinatier qui actuellement s'occupe de ma santé. Et je souffre toujours parce que non seulement, je ne peux pas rentrer au Cameroun et de plus, je n'ai pas le droit de rester en France.

Je suis fatigué de vivre comme ça, aidez moi et dites moi ce que je dois faire. Je ne suis pas sûr de vous écouter parce que j'ai du mal à écouter les autres : j'ai perdu toute confiance. Je suis plongé dans un cauchemar dont je ne sais même pas si je me réveillerai un jour. Et de plus j'ai besoin de suivre des traitements pour ma santé.

" Au Maroc, j'ai été frappé par des Marocains qui n'aimaient pas la couleur noire. "

« Comme on voulait se débarrasser de moi,
on m'a fait passer des tests osseux »

TESTS OSSEUX



OSSUAIRE DES LIBERTES DEMOCRATIQUES

Je suis né le 14 mai 1999 en Guinée. J'avais 5 ans quand mes parents divorcèrent. Mon père m'emmena avec lui à Conakry depuis lors je n'ai plus vu ma mère. J'ai passé presque tout mon temps avec mon père ; j'ai les larmes aux yeux ; j'ai du mal à en parler car ça me choque. J'ai vécu une vie dure et compliquée. Mon père ne travaillait pas, nous habitions en location, mon père n'arrivait plus à payer le loyer. Un jour nous avons été chassés de la maison et tous nos biens ont été pris. On s'est retrouvés dans la rue, mon père me disait qu'il ne pouvait pas supporter cette situation, qu'il préférait aller partir à l'aventure en République Démocratique du Congo (RDC). Je lui demandais : "et moi, tu ne vas me laisser seul ?" Ayant vu que je n'étais pas d'accord qu'il me laisse seul ici, il me répondit : "je pars juste pour un mois".

Cependant, un jour, à mon retour de l'école, j'ai vu qu'il était parti. C'était début 2012 : depuis lors je ne l'ai plus vu.

J'ai passé deux ans dans la rue, en cirant des chaussures pour survivre. Je marchais des kilomètres et des kilomètres à la recherche des clients. Je passais parfois des jours sans rien manger. Un matin, j'étais en route à la recherche des clients, un homme blanc m'appelle depuis sa voiture, et il sort pour que je cire ses chaussures.

J'étais en train de travailler, et l'homme me dit : "Petit, tu cires bien".

Puis il m'a demandé ce que je faisais.

Je lui ai répondu : "Rien".

- "Tu ne vas pas à l'école ?"

- "Non, j'y vais quand j'ai quelque chose à manger".

- "Mais tes parents ?"

Je lui ai raconté ma situation. Il a eu pitié de moi, et lorsque j'ai eu fini, il m'a demandé si j'avais déjeuné ? Je lui ai répondu non et il m'a donné de l'argent pour que j'achète de quoi manger.

On s'est ensuite revus. Il m'a alors emmené chez lui et je l'ai aidé à faire le ménage, à laver ses vêtements, et à faire plein de travaux. Je n'avais pas le choix, sinon, je mourais de faim.

Après, il me déposait au marché où je passais la nuit. Il me donnait du travail à faire chez lui.

Un jour il m'a emmené pour faire des photos d'identité en me disant qu'il avait envie de m'aider. Deux semaines après il m'emmena en France. Lorsqu'on est arrivés il m'a demandé si j'avais faim. Il m'a acheté à manger, puis il a pris un bus en me disant de l'attendre là, à l'arrêt du bus. Je l'ai attendu, mais il n'est jamais revenu et j'ai passé deux jours dehors car je connaissais personne. J'étais perdu.

Plus tard, j'ai parlé à un passant qui m'a orienté vers Forum réfugiés. Puis vers la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE), puis l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) où j'ai passé six mois à attendre une décision du juge des enfants.

Comme ils voulaient se débarrasser de moi, ils m'ont fait convoquer par la police ; puis on m'a fait passer un test osseux. On m'a traité comme si j'avais fait quelque chose de grave, comme un voleur. Et on m'a mis en prison durant deux mois avec en plus une obligation de quitter le territoire (OQTF).

Keletigui

ÉTAT CIVIL

De nombreux mineurs isolés étrangers sont accusés de «faux et usage de faux», et sont parfois lourdement condamnés. Ce sont leurs actes de naissance qui sont remis en cause. Pourtant l'établissement de l'état civil en France et dans certains pays africains comme le Mali ne répondent pas du tout aux mêmes règles.

L'acte de naissance, au Mali et dans nombre de pays d'Afrique, n'est pas établi au moment de la naissance, mais souvent plusieurs mois, voire plusieurs années après la naissance. Parfois même, une personne peut ne jamais avoir d'acte de naissance durant toute sa vie. C'est souvent le cas des enfants nés à la maison. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle vive sans identité, ni en marge de la société. (1)

Si l'enfant naît à la maternité, c'est l'hôpital qui fait les démarches. Et lorsqu'un enfant est scolarisé, l'acte de naissance est obligatoire en fin de primaire afin d'entrer au collège. C'est le directeur de l'école qui fait les démarches auprès de la mairie, à la place des parents.

Un enfant non scolarisé et non inscrit sur le registre par ses parents peut se faire inscrire sur le registre d'État civil s'il va à la mairie, accompagné d'un parent ou d'un témoin du village.

La carte d'identité n'est pas obligatoire au Mali. Elle est délivrée par la mairie ou par la gendarmerie. Elle peut être délivrée dans n'importe quelle mairie si on est titulaire d'un acte de naissance. Si non, elle doit alors être établie dans le village d'origine.



Le passeport est établi à partir de la carte d'identité nationale.

La carte d'identité scolaire est attribuée à tous les jeunes à partir du collège. Elle est renouvelée chaque année jusqu'à 18 ans. Et elle remplace alors la carte d'identité nationale. Et elle équivaut à un acte de naissance.

En France, les jeunes originaires des pays africains sont accusés de faux lorsqu'ils présentent un acte de naissance qui n'a pas été établi lors de l'année de naissance. Or dans nombre de pays d'Afrique, l'acte de naissance peut être établi après la délivrance de la carte d'identité.

Les démarches administratives en Afrique diffèrent de celles de la France car les lois sont différentes.

De même que chaque État possède son propre système de gestion. Les autorités françaises connaissent très bien cette situation. Cela autorise-t-il l'administration française, la police, la justice à condamner les jeunes pour « faux et usage de faux » ?

Cette attitude participe, de fait, de la politique de traque des sans papiers dont sont particulièrement victimes les jeunes. C'est un aspect de la politique néocoloniale de l'État français vis-à-vis des pays issus de son ancien empire colonial.

Bakou

(1) « Un certain nombre de personnes vivent sans qu'un acte officiel sanctionne leur naissance, ou leur mariage. Sont-elles pour autant inconnues dans la société à laquelle elles appartiennent ? Certes non, car cette société connaît leur filiation et leurs alliances et en tient compte coutumièrement quand il s'agit du choix d'une épouse, d'une paternité ou de distribuer les biens d'un défunt. » L'État civil en Afrique (Michel François, administrateur de l'INSEE). http://www.dial.prd.fr/dial_publications/STATECO/pdf/52/52_2.pdf

NON À L'EXPULSION DE GEVORG

« Lettre au préfet » par les élèves d'Aragon-Picasso (Givors)



Rassemblement du 28 mai : des camarades de la classe de Gevorg lisent une lettre de soutien. Denise Bergeron, du collectif de Bron, a pris la parole au nom de RESF.

Contre la menace d'expulsion à partir du 2 mai 2015 de leur camarade Gevorg, les élèves de la cité scolaire Aragon-Picasso de Givors (69) et leurs professeurs ont organisé un rassemblement le 11 avril 2015 auquel ont participé 500 personnes, puis le 28 avril, un nouveau rassemblement devant la mairie. Ils sont soutenus par RESF et par les élus de la majorité municipale de Givors.

Ci-dessous, un extrait de la lettre adressée par la classe de Première micro-technique au préfet de région le 10 avril 2015.

« Gevorg est dans notre pays depuis environ deux ans, il est scolarisé dans notre établissement, et a une place prépondérante au sein de notre classe.

Notre ami, a toujours fait preuve d'intérêt pour sa formation, il est énormément impliqué dans l'apprentissage de son futur métier. En classe, il nous montre l'exemple, tant par sa maturité, que par sa générosité.

Souvent, nous sommes effarés lorsqu'il nous raconte, sa vie dans son pays d'origine, les difficultés rencontrées par sa famille, et sa volonté farouche, de pouvoir enfin vivre sa vie de jeune homme libre, en se construisant avec nous et dans notre pays, un avenir digne.

Malgré toutes ces difficultés, il n'a jamais fait preuve de découragement, et a toujours gardé confiance en nos institutions. La joie de pouvoir vivre parmi nous, n'a jamais quitté GEVORG, jusqu'à aujourd'hui où il s'est vu signifier le refus de son titre de séjour, et l'obligation de quitter notre territoire.

Comment vous, hommes politiques, pouvez vous être insensibles à la situation de notre camarade et ami Gevorg ?».

Jean

ASSEZ “D’AUSTÉRITÉ” POUR LES JEUNES

**UN TOIT POUR TOUS,
jeunes mineurs étrangers, jeunes majeurs scolarisés, en
cours de formation...**

Assez de jeunes contraints de dormir dans la rue !

Jeunes mineurs isolés à la rue...

Pourtant, la métropole de Lyon, comme chaque département a obligation légale de protéger les jeunes mineurs et les jeunes majeurs et de subvenir à leurs besoins.

Jeunes majeurs sans papiers, scolarisés, en cours de formation vont en cours la peur au ventre, ne mangent pas à leur faim...

Les OQTF se multiplient...

...certains jeunes, la plupart scolarisés, sont contraints de dormir dans la rue.

Les services de l'aide à l'enfance (ASE) refusent à nombre de jeunes mineurs l'accès à la protection. Parfois, le renvoi se fait dès le 1er accueil à la MEOMIE, et le plus souvent après, sur décisions du Parquet ou de juges pour enfants.



Pour justifier ces décisions, ces jeunes sont soumis à des tests osseux (alors que de nombreuses personnalités du monde scientifique réclament l'interdiction pure et simple de ces pratiques).

Et de plus en plus, la PAF refuse de reconnaître les actes de naissances ou pièces d'état civil délivrées par les pays d'origine.

Pire encore, ces pratiques sont utilisées par le département, la métropole, pour faire condamner ces jeunes, voire les envoyer en prison : Mohamed Sako est enfermé à Corbas, un autre Guinéen vient d'être signalé "disparu" par ses camarades...

Assez de ces pratiques et des “lois” qui créent, en France, des “sans papiers”

**UN TOIT pour TOUS les JEUNES MINEURS, MAJEURS,
SANS-PAPIERS
RÉGULARISATION de TOUS et de TOUTES**

RÉGULARISATION de TOUS les SANS PAPIERS